

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/113

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 6 alinéa 1,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne cinq postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

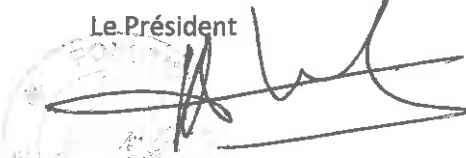
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

- BACCHI Betty – Commune de Vedène
- GARAIX Mireille – Commune de Saumane
- PASTOR Alexandrine – Vallis Habitat
- RIGAL Michèle – SDIS de Vaucluse
- TENZA Clément - Commune de Pertuis

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/114

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne trois postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ARNHEM Christelle – Commune de Châteauneuf de Gadagne
COZ Eric – Commune de Cadenet
TRUC Fabrice – CA Comtat Venaissin

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/115

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CASENAVE Barbara – Commune d'Apt

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/113

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment les articles 5 et 6 alinéa 1,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne cinq postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

- BACCHI Betty – Commune de Vedène
- GARAIX Mireille – Commune de Saumane
- PASTOR Alexandrine – Vallis Habitat
- RIGAL Michèle – SDIS de Vaucluse
- TENZA Clément - Commune de Pertuis

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/114

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne trois postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

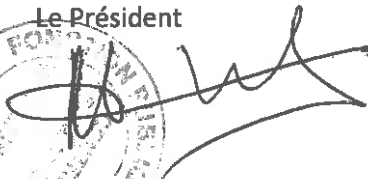
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ARNHEM Christelle – Commune de Châteauneuf de Gadagne
COZ Eric – Commune de Cadenet
TRUC Fabrice – CA Comtat Venaissin

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/115

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade de bibliothécaire au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

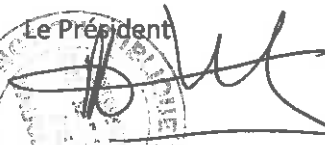
ARRETE

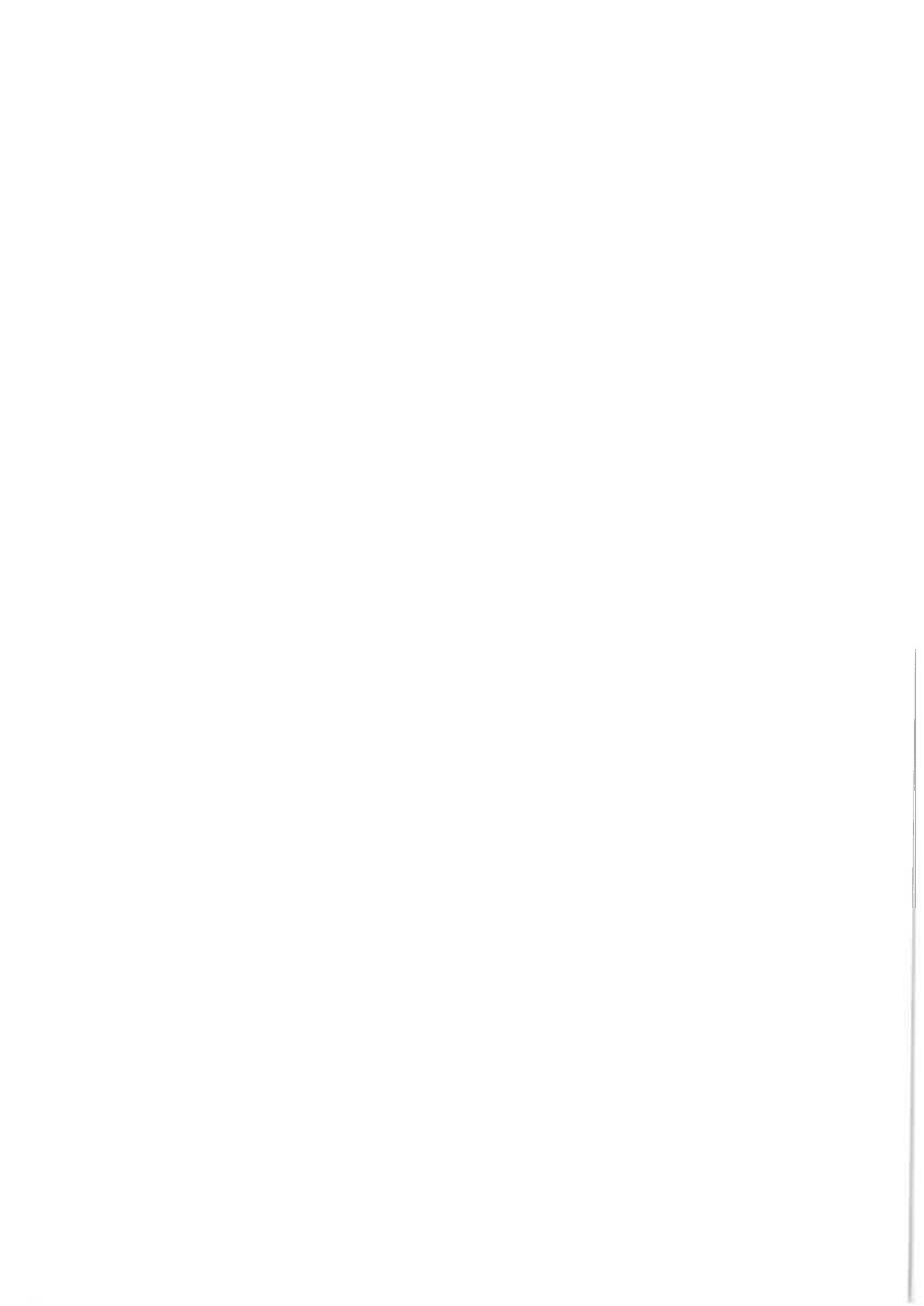
Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CASENAVE Barbara – Commune d'Apt

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/116

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne six postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AGERON Valéry – Commune de Bollène
ARMAND Sandrine – Commune de Sault
BOESSO Laurence – Commune de Lamotte du Rhône
DE RICHAUD Marie-Pierre – CA Grand Avignon
TOUAK Bakta – CC Pays d'Apt Luberon
TRIAT Valéry – Commune de Mondragon

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/116

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne six postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

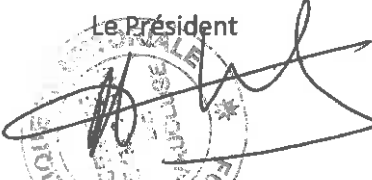
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AGERON Valéry – Commune de Bollène
ARMAND Sandrine – Commune de Sault
BOESSO Laurence – Commune de Lamotte du Rhône
DE RICHAUD Marie-Pierre – CA Grand Avignon
TOUAK Bakta – CC Pays d'Apt Luberon
TRIAT Valéry – Commune de Mondragon

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/117

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne deux postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CHALENDARD Stéphanie – SDIS de Vaucluse
DELSENNE- DEMEZ Caroline – Commune de Le Crestet

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/117

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment l'article 28,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne deux postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,


ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

CHALENDARD Stéphanie – SDIS de Vaucluse
DELSENNE- DEMEZ Caroline – Commune de Le Crestet

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/118

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne cinq postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AIME Joël – Commune de Mondragon
CHARPENTIER David – Commune de Bollène
DONAT Rodolphe – CA les Sorgues du Comtat
GOUDJIL Salim – Vallis Habitat
MORA Richard – Commune de Vedène

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/118

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne cinq postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

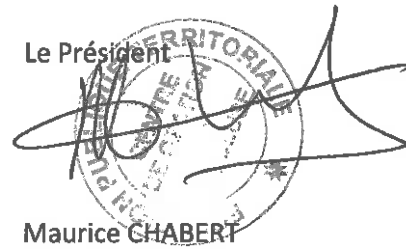
Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AIME Joël – Commune de Mondragon
CHARPENTIER David – Commune de Bollène
DONAT Rodolphe – CA les Sorgues du Comtat
GOUDJIL Salim – Vallis Habitat
MORA Richard – Commune de Vedène

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président



Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/119

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

VILLE Florence – CA Luberon Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/119

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,


ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

VILLE Florence – CA Luberon Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/120

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

EL OUAMARI Saïd – CA Luberon Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/120

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne un poste,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

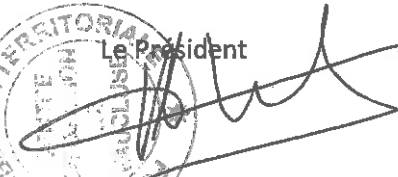
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

EL OUAMARI Saïd – CA Luberon Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/121

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(pour les fonctionnaires comptant au moins huit ans de services effectifs et
ayant atteint au moins le 5^e échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe
et admis à un examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ADRIAN Pierre – Commune d'Althen les Paluds
CAILLAUD Pierre – CA Les Sorgues du Comtat
DEQUEKER Anthony – Commune de Morières les Avignon
FUMAT Bruno – Commune de Jonquières
GARCIA José - CA Les Sorgues du Comtat
IVARS Lionel – CA Les Sorgues du Comtat
JEAN Numa – CA Luberon Monts de Vaucluse
MARCHELEK Quentin – Commune de Jonquières
ULRICH Guillaume – CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

—
Tél. 04.32.44.89.30

N°22/122

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(sans examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 6,

Vu l'arrêté n°18-142 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°19-137 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AROCA Maryse – Commune de Gargas
BAYLE Frédéric – Commune de Bollène
BOMPARD Frédéric – Commune de Villelaure
BOULEKROUCHE Karim- Vallis Habitat
BRESSON Karine – Commune de Le Thor
BROUSSIER Lydie – Commune Valréas
CHAMPEY Cédric – Commune de Vedène
DEPEYRE Gilles – Commune de Bollène
DESBOS Chantal – Commune de Bollène
ELGOUILLE Mimoun – Vallis Habitat

GONZALEZ Mélissa – Commune de Villelaure
HERBIET Cédric – Commune de Caromb
HOCHARD Johan – Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon
HUGUES Thomas - CA Grand Avignon
LAMRI Farid – Vallis Habitat
LE GARRERES Yves – Commune de Lauris
MENATORY David – Commune de Vedène
MOULET Christian – Commune de Valréas
NORMAND Gilles – Commune de Valréas
PEREZ Dionisio – Commune de Lauris
PONS Stéphane – Commune de L'Isle sur la Sorgue
RIEUX Monique – Commune de Mazan
SALANDRE Jean-Marc – Commune de Bollène
SANCHEZ Sébastien – Commune de Monteux
SASTRE Jean-Marie – CA les Sorgues du Comtat
SEGALEN Libérata – Commune de Villelaure
SLIMANI Fayssal – Vallis Habitat
TARBOURIECH Maxime – CA Grand Avignon
VENDRELL Christian Commune de Pertuis
VICENTE Corinne – CCAS d'Apt

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9**

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/121

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(pour les fonctionnaires comptant au moins huit ans de services effectifs et
ayant atteint au moins le 5^e échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe
et admis à un examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

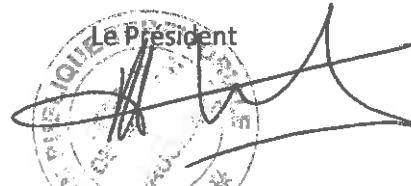
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ADRIAN Pierre – Commune d'Althen les Paluds
CAILLAUD Pierre – CA Les Sorgues du Comtat
DEQUEKER Anthony – Commune de Morières les Avignon
FUMAT Bruno – Commune de Jonquières
GARCIA José - CA Les Sorgues du Comtat
IVARS Lionel – CA Les Sorgues du Comtat
JEAN Numa – CA Luberon Monts de Vaucluse
MARCHELEK Quentin – Commune de Jonquières
ULRICH Guillaume – CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/122

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(sans examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 6,

Vu l'arrêté n°18-142 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°19-137 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise au titre de la promotion interne,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

ARRETE


Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

AROCA Maryse – Commune de Gargas
BAYLE Frédéric – Commune de Bollène
BOMPARD Frédéric – Commune de Villelaure
BOULEKROUCHE Karim- Vallis Habitat
BRESSON Karine – Commune de Le Thor
BROUSSIER Lydie – Commune Valréas
CHAMPEY Cédric – Commune de Vedène
DEPEYRE Gilles – Commune de Bollène
DESBOS Chantal – Commune de Bollène
ELGOUILLE Mimoun – Vallis Habitat

GONZALEZ Mélissa – Commune de Villelaure
HERBIET Cédric – Commune de Caromb
HOCHARD Johan – Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon
HUGUES Thomas - CA Grand Avignon
LAMRI Farid – Vallis Habitat
LE GARRERES Yves – Commune de Lauris
MENATORY David – Commune de Vedène
MOULET Christian – Commune de Valréas
NORMAND Gilles – Commune de Valréas
PEREZ Dionisio – Commune de Lauris
PONS Stéphane – Commune de L'Isle sur la Sorgue
RIEUX Monique – Commune de Mazan
SALANDRE Jean-Marc – Commune de Bollène
SANCHEZ Sébastien – Commune de Monteux
SASTRE Jean-Marie – CA les Sorgues du Comtat
SEGALEN Libérata – Commune de Villelaure
SLIMANI Fayssal – Vallis Habitat
TARBOURIECH Maxime – CA Grand Avignon
VENDRELL Christian Commune de Pertuis
VICENTE Corinne – CCAS d'Apt

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT

